

Conseil municipal du 18 décembre 2018

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mardi 18 décembre 2018 sous la présidence de Bernard Comtet, Maire de la commune.

Sont absentes: Martine Dupont (pouvoir à Bernard Comtet) et Michèle Moureau.

Location du logement Route de Veilly

Le logement communal situé Route de Veilly est libre à compter du 1er janvier 2019.

La mairie a reçu deux courriers de personnes intéressées pour le louer à cette date.

Avec 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le Conseil choisit d'attribuer ce logement à Mme Catherine Bojon.

Convention pour le revêtement de la RD 339

Les travaux de réfection de la couche de roulement de la route RD 339 sont prévus pour le printemps 2019.

A l'unanimité, le Conseil accepte la convention avec la DRI fixant à 15 084 € la charge communale pour la réfection de la route en agglomération, ce qui correspond à 20 % du montant total.

Tarifs de location des gites.

A compter du 1er janvier 2019, le gite 805 sera géré par la commune. Gites de France ne percevra donc plus de commissions lors des locations de ce gite.

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir inchangés les tarifs de location des deux gites pour l'année prochaine.

Questions diverses

- M. le Maire présente au Conseil la proposition de la DRI pour tenter de régler les problèmes de stationnement et de circulation devant l'école.

Le Conseil juge ce projet lourd et ne répondant pas entièrement aux attentes. Dans l'attente d'une meilleure solution, deux panneaux "stationnement interdit" seront mis en place aux abords de l'école et un arrêté municipal sera pris pour y interdire le stationnement.

- A partir du 1er janvier 2020, la compétence "assainissement" devait revenir à la Communauté de Communes. Or, cette dernière propose de repousser la date de cette prise en charge au 1er janvier 2026. Les communes devront prendre une délibération avant juillet 2019. Le Conseil se donne le temps d'avoir les réponses à plusieurs questions avant de délibérer.

- M. le Maire informe le Conseil que la Sous préfecture a retenu les candidatures de messieurs Christian Thévenard (titulaire) et Marcel Poulalier (suppléant) pour représenter la commune lors de la révision des listes électorales.